



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Xtragrip - Colle pour miroirs

Autres désignations commerciales

BO 6002005S, 310 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BOHLE AG
 Rue: Dieselstr. 10
 Lieu: D-42781 Haan
 Téléphone: +49 2129 5568-0
 e-mail: info@bohle.de
 Interlocuteur: Klaus Nehren
 e-mail: MSDS@bohle.de
 Internet: www.bohle-group.com
 Service responsable: Chemie

Téléfax: +49 2129 5568-282
 Téléphone: +49 2129 5568-276

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. +49 2129 5568-276

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane			<5%
	220-449-8		01-2119513215-52	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4; H226 H332			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 2 de 6

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Néant dans des conditions normales de traitement.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart de: oxydants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,69 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,04 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,3 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	93,4 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 3 de 6

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane	
Eau douce		0,34 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		3,4 mg/l
Eau de mer		0,034 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,24 mg/kg
Sédiment marin		0,12 mg/kg
Sol		0,052 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection des yeux/du visage

Non demandé

Protection des mains

gants de caoutchouc.

Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection respiratoire

Non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	gris clair
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: >130 °C

Dangers d'explosion

Non-explosif

Température d'auto-inflammabilité

n'est pas auto-inflammable

Hydrosolubilité:

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Teneur en solvant: <0,8%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: <99%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 4 de 6

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. (Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène (HCl))

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilane					
	par voie orale	DL50 mg/kg	7120	Rat		OCDE 401
	dermique	DL50	4 mg/kg	Rat		OCDE 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	16,8 mg/l	Rat		OCDE 403
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	168,7	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 5 de 6

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilane			
	OECD 301F	51 %	28	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Éviter une introduction dans l'environnement.

Code d'élimination des déchets-Produit

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 26.02.2018

Code du produit: BO6002005S

Page 6 de 6

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): <0,8%

Prescriptions nationales**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)